DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Véronique PAUCHARD, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Flavie CHEVROT donne pouvoir à Mme Sophie GRELL, Mme Corinne MINETTE donne pouvoir à M. Alain BORNE, M. Patrice GAUDRY donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Mme Marie LAIGNEL est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23

Affaires Générales

D2026_21 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la procédure spécifique attachée au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

S'il est présidé de droit par le Maire, il est composé à parité d'élus municipaux et de membres nommés par le Maire, issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, au côté du Maire.

La loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :
- les associations de personnes âgées et de retraités,
- les associations de personnes handicapées
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Il appartient donc à l'assemblée municipale de fixer le nombre d'administrateurs.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'Administration du CCAS de la manière suivante :
Nombre d'élus municipaux : 4
Nombre de membres nommés par le Maire (représentants de la société civile) : 4

Le groupe majoritaire et le groupe minoritaire ont présenté une liste de candidats unique à Monsieur le maire la semaine précédant le Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente donc cette liste de 4 candidats titulaires :

CANDIDATS – CCAS

Président : JOUANNE Dominique

Titulaires :
Mme BOURGEOIS Colette (liste majoritaire)
M. GAGNARD Régis (liste majoritaire)
Mme DESVIGNES Josette (liste majoritaire)
M CHEVALIER Mickaël (liste minoritaire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article R123-7 confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,
Considérant que le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE FIXER à 8**, le nombre d'administrateurs du CCAS de Torcy, répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,
- **4 membres élus** au sein du Conseil Municipal,
- **4 membres nommés ultérieurement par le Maire** dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (représentants de la société civile).

Article 2 : **DE DESIGNER** les membres du Conseil Municipal qui siégeront au CCAS selon la liste ci-dessous :

Conseillers municipaux-membres titulaires
Mme BOURGEOIS Colette M. GAGNARD Régis Mme DESVIGNES Josette M CHEVALIER Mickaël

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (23 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture
le 16 AVR. 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 AVR. 2026
Le Maire,

Marie LAIGNEL,
Secrétaire de séance